

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 06 novembre
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Vice-présidente, Administrateur Elu, Adjointe au Maire, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents : MM

Constance SEREMES
Annette SALIBUR {Administrateurs Elus}
Christian JEAN-CHARLES

Micheline SEREMES {Administrateurs Nommés}
Marie JACOB

Etaient absentes

Lucie DANDO
Marie-Marcelle BIANAY
Juliette ABON
Christiane SILENE

Madame **Annette SALIBUR** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

Délibération du Conseil d'Administration
Portant signature de convention de partenariat entre la SCIC EPAULES et le CCAS

Madame la Vice- présidente explique au Conseil que la SCIC EPAULES, dans le cadre du projet « **Accompagnement à la fonction parentale sur le territoire de la commune** », projette de mettre en place des activités dans ce but.

La présente convention a pour objet de mener des actions à l'intention des familles visant à favoriser l'harmonie familiale, créer et consolider le lien social.

Elle dépose sur le bureau de l'assemblée le document ci-après :

Elle dépose sur le bureau de l'assemblée le document ci-après :

La convention à signer, l'invite à délibérer et à faire connaître son avis.

Le Conseil

Où les explications de la Vice- présidente

Après avoir pris connaissance de la convention à passer

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents

1°) - D'autoriser le Maire-Président du CLSPD et la Vice-présidente du CCAS à signer la convention de partenariat avec la SCIC EPAULES nécessaire à la réalisation de ces actions dont le texte est annexé à la présente délibération.

2°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire-Président du CLSPD et à la Vice-présidente pour l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le Président et par Délégation
La Vice-Présidente



Constance SEREMES

PREFECTURE DE LA REGION
GUADELOUPE

20 NOV. 2017

Pôle Courrier



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 06 novembre.....
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Vice-présidente, Administrateur Elu, Adjointe au Maire, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents : MM Constance SEREMES
Christian JEAN-CHARLES {Administrateurs Elus}
Annette SALIBUR

Micheline SEREMES
Marie JACOB {Administrateurs Nommés}

Etaient absentes : Lucie DANDO
Marie-Marcelle BIANAY
Juliette ABON

Christiane SILENE

| | |
|---------------------------------|------------|
| Nombre de membres en exercice : | 09 |
| Nombre de membres présents : | 05 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 05 |
| Procuration : | 0 |
| Date de la convocation : | 26/10/2017 |

Madame **Annette SALIBUR** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

**Délibération du Conseil d'Administration
Portant décision modificative n°2 au budget primitif 2017**

En application de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

La vice-présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration, que lors du vote du Budget Primitif de l'exercice en cours, aucune inscription n'a été faite à la ligne **6574 « Subventions aux associations et autres personnes de droit privés »**

Elle explique que, compte tenu de la signature d'une convention de partenariat entre le CCAS et la SCIC EPAULES, une subvention de fonctionnement de 1500,00€ doit lui être versée. En conséquence, il convient d'abonder cette ligne.

Elle propose d'affecter par virement cette somme à l'article **6574**, au **Chap. 65**

Le présent projet de décision modificative n°2 au budget 2017 se décompose comme suit :

| IMPUTATION | LIBELLE | Montant BP 2017+ DM2 | Montant DM N°2 | | Montant Total 2017 +DM 2 |
|----------------|--|-------------------------|----------------|----------|--------------------------------|
| CHAP 65 | | | | | |
| 6568 | Autres Secours | 18 800,00 | -1500,00 | | 17 300,00 |
| 6574 | Subventions aux associations et autre personnes de droit privé | 0 | | +1500,00 | 1500,00 |
| | | | -1500,00 | 1500,00 | |

Vu la présentation de la décision modificative n°2 au budget 2017

Le conseil, après en avoir délibéré
Par 5 voix, 0 voix contre, 0 abstentions

APPROUVE :

La décision modificative n°2 proposée du budget de l'exercice 2017

EXPEDITION CONFORME

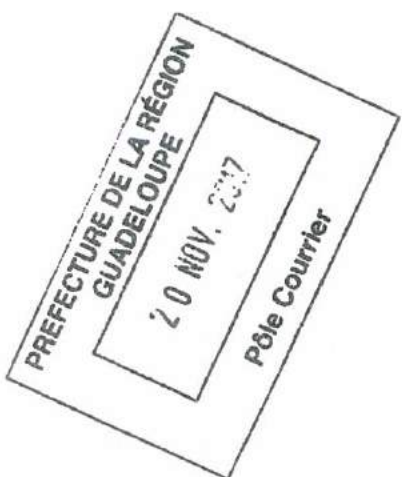
Pour le Président et par Délégation
La Vice-Présidente

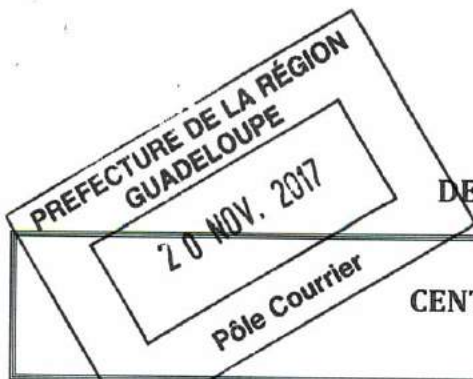


Edition de Contrôle des Stades Budgétaires

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Organisme : 3 CCAS Exercice : 2017 (EUR)

| Stade Budgétaire | Dépenses | Recettes | Solde | Cumuls | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|------------|------------|-------|----------------|------------|------------|
| BP 0 Budget Primitif | 137,203.10 | 137,203.10 | 0.00 | Fonctionnement | 137,203.10 | 137,203.10 |
| | | | | Réel | 137,203.10 | 137,203.10 |
| DM 1 Décision Modificative | 14,189.57 | 14,189.57 | 0.00 | Fonctionnement | 14,189.57 | 14,189.57 |
| | | | | Réel | 14,189.57 | 14,189.57 |
| Total Edition | 151,392.67 | 151,392.67 | 0.00 | Fonctionnement | 151,392.67 | 151,392.67 |
| | | | | Réel | 151,392.67 | 151,392.67 |





DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 06 novembre.....
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Vice-présidente, Administrateur Elu, Adjointe au Maire, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents: MM Constance SEREMES {Administrateurs Elus}
Annette SALIBUR
Christian JEAN-CHARLES

Micheline SEREMES {Administrateurs Nommés}
Marie JACOB

Etaient absentes: Lucie DANDO
Marie-Marcelle BIANAY
Juliette ABON

Madame **Annette SALIBUR** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Troisième QUESTION

**Délibération du Conseil d'Administration portant attribution
d'une subvention de fonctionnement à la SCIC EPAULES**

Madame la vice-présidente explique au conseil, que suite à la signature de convention de partenariat entre le CCAS ET la SCIC EPAULES, il apparait essentiel que le CCAS lui apporte une contribution pour la réalisation du projet par un soutien financier.

Elle propose d'allouer à la SICIC EPAULES, une subvention d'un montant de : **MILLE CINQ CENTS EUROS (1500,00 €)** pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Elle invite le conseil à délibérer et à faire connaître son avis.

Le Conseil

Où les explications de madame la vice- présidente

Après discussion et en avoir délibéré

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents

1°) - D'agréer la proposition de madame la Vice- présidente, accordant une subvention de Mille Cinq Cent Euros (1500,00€) à l'association SCIC EPAULES

2°) - Dit que le crédit est inscrit au BP de l'exercice 2017

POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le Président et par Délégation
La Vice-Présidente

Constance SEREMES



Edition de Contrôle des Stades Budgétaires

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Organisme : 3 CCAS Exercice : 2017 (EUR)

DM 2 Décision Modificative Gestionnaire

| Imputation | | Vue | Section | Type | Mvt | Dépenses | Recettes |
|------------|-----|-------------------------------|---------|----------------|--------------|-----------|----------|
| 6568 | 523 | Autres secours | CCAS | Fonctionnement | Dépense Réel | -1,500.00 | |
| 6574 | 520 | Subv. fonct. Associ. & autres | CCAS | Fonctionnement | Depense Réel | 1,500.00 | |